

DEC221035DR19

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6614 intitulée Complexe de Recherche Interprofessionnel en Aérothermochimie (CORIA)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC 181979DAJ du 26 octobre 2018 donnant délégation de signature à Mme Christine BRUNEL, déléguée régionale pour la circonscription Normandie ;

Vu la décision DEC213767DGDS du 16 décembre 2016 portant renouvellement de l'unité UMR6614 intitulée Complexe de Recherche Interprofessionnel en Aérothermochimie dont le directeur est Mme Armelle CESSOU.

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6614 intitulée Complexe de Recherche Interprofessionnel en Aérothermochimie (CORIA).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- le directeur de l'unité, Mme Armelle CESSOU ;
- le directeur adjoint, M. Christophe DUMOUCHEL ;
- 13 membres élus : M. Benoît BARVIAU, M. Arnaud BULTEL, M. Aurélien FAVRE, Mme Florence FRADET, M. Thomas GODIN, M. Ghislain LARTIGUE, M. Bertrand LECORDIER, M. Morgan LESAGE, M. Marek MAZUR, M. Bruno MILLE, M. Vincent MOUREAU, M. Alexandre POUX, M. Emilien VAREA ;
- 5 membres nommés : Mme Françoise BAILLOT, M. Jean-Bernard BLAISOT, M. Benjamin DURET, M. Denis LEBRUN, Mme Béatrice PATTE-ROULAND

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 01^{er} mars 2022

Pour le Président - directeur général et par délégation,
La déléguée régionale
Christine BRUNEL

